

## CLARIFICATIONS

**Intitulé du marché :** Réalisation de 02 périmètres maraichers dans les régions du Nakambé et de Oubri au Burkina Faso.

**Référence du marché :** BFA23004-10510

La réunion d'information a eu lieu le **20 avril 2026 à 10h00 à Ouagadougou** (Agence belge de développement (Enabel) Quartier Zone du Bois (Maison en face de l'entrée de la Croix Rouge)).

N°	Question	Réponse
1.	Concernant les 3 marchés similaires exécutés au cours des 5 dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des offres, quel intervalle d'années peut être considéré.	<p>Les 3 marchés similaires doivent avoir été exécutés au cours des 5 dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des offres qui est le 04 mai 2026</p> <p>C.f également « Expériences de marchés similaires par lot » au point 3.8.2 « Critères de sélection » du cahier spécial des charges.</p>
2.	Pour les 5 experts clés demandés, vous confirmer que c'est seulement les CV et diplômes des 3 experts principaux qui seront évaluer ? Les autres CV ne sont-ils pas exigés ?	<p>Oui, Seul les CV des experts principaux (<b>Conducteur des travaux, Chef de chantier et le chef d'équipe topographe</b>) sont exigés et feront l'objet d'évaluation. La non-conformité du CV de l'un de ces experts élimine l'offre.</p> <p>Pendant, les autres experts (<b>Electromécanicien, Technicien en Energie solaire</b>) devront être mobilisés pour les tâches qui leur incombent sur le chantier aux périodes indiquées et répondront aux conditions sus mentionnées. Ces derniers pourront être amenés à prendre part à des réunions et devront être disponibles à cet effet.</p> <p>C.f également « Profil des experts principaux proposés » au point 3.8.2 « Critères de sélection » du cahier spécial des charges.</p>

3.	Pour les cautionnements, est-ce que les instituts de microfinance et les assurances sont acceptés ?	Les cautionnements émis par les instituts de microfinance et les compagnies d'assurances sont acceptés.
4.	Enabel dispose-t-il d'un certificat d'exonération ?	Enabel dispose de certificats d'exonération pour tous ses projets.
5.	Un (01) marché de 100 000 000 FCFA peut-il remplacer les 3 marchés similaires demandés ?	Non, un (01) marché de 100 000 000 FCFA ne peut pas remplacer les 3 marchés similaires demandés. C.f également 6.10 « Liste des travaux similaires » du cahier spécial des charges.
6.	Le soumissionnaire peut-il soumettre un seul dossier pour les deux lots ou faudra-t-il nécessairement les séparer ?	Le soumissionnaire peut soumettre un seul dossier regroupant les offres pour chaque lot du marché. C.f également point 3.5 « Introduction des offres » du cahier spécial des charges.
7.	Est-ce possible de soumissionner avec le même personnel et matériel pour les 2 lots ?	Pour chaque lot le soumissionnaire doit disposer du personnel minimum requis et du matériel minimum requis (C.f 3.8.2 Critères de sélection et 6.12 Liste des équipements du cahier spécial des charges).
8.	Si l'intitulé du marché similaire est relatif à jardin de case, jardin scolaire ou périmètre irrigué alors que l'exécution a concerné l'aménagement de périmètre maraicher, comment justifier le marché similaire ?	Fournir toute la documentation (contrat, DQE, PV de réception etc.) permettant de savoir que l'exécution à concerner l'aménagement de périmètre maraicher. Les preuves des marchés similaires fournies doivent être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les travaux de nature similaire et de complexité comparable demandées et celles proposées par le soumissionnaire. C.f également point 6.11 « Certificats de bonne exécution » du cahier spécial des charges.

Fait à Ouagadougou, le 23 avril 2026